

## Les différents types de contrats au service du développement économique de l'Afrique : le rôle de l'avocat

JEUDI 21 ET VENDREDI 22 JANVIER 2016



**ABIDJAN**  
**CÔTE D'IVOIRE**



#UIAAbidjan

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire

## Réunir les avocats du monde

*Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.*

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

## Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

*En adhérant sur place, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.*

## Introduction

Pour la première fois, la Côte d'Ivoire accueillera, les 21 et 22 janvier 2016, un séminaire organisé par l'Union Internationale des Avocats (UIA), ayant pour objectif d'aider les professionnels du droit à renforcer leur connaissance des différents contrats au service du développement économique de l'Afrique.

Au cours de cette rencontre, des spécialistes du nord et du sud dans le domaine du droit des affaires définiront le rôle économique de l'avocat en Afrique, dresseront le bilan des échecs et des réussites, formuleront des propositions. En résumé, il sera question de suggérer aux avocats de réinventer leur rôle pour le développement de l'Afrique. L'UIA accompagne les avocats dans l'ajustement de leur pratique professionnelle à l'évolution de leur environnement.



Mercredi | 20 | Janvier | 2016

**19:30 COCKTAIL DE BIENVENUE**

**La maison des Avocats**  
Cocody II Plateaux, Abidjan  
Côte d'Ivoire



Jeudi | 21 | Janvier | 2016

**08:30 – 09:00** INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

**Sofitel Abidjan Hotel Ivoire**

08 Bp 01 Abidjan 08, Boulevard Hassan II  
Abidjan, Côte d'Ivoire

**09:00 – 09:30** ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

- **Luc ADJE**, Avocat, Ancien Bâtonnier, SCPA Adje – Assi – Metan, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Abbe YAO**, Bâtonnier de Côte d'Ivoire, SCPA Dogue – Abbe Yao & Associes, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Jean-Jacques UETTWILLER**, Président de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France

**09:30 – 10:15** La nature des contrats issus du partenariat public privé (PPP)

**Modérateur** : • **Jean-François CHAUVEAU**, Avocat, Abidjan, Côte d'Ivoire

**Orateurs** :

- **Dr. Kabran APPIAH**, Professeur, Avocat, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Dr. Alain ABOA**, Maître assistant, Avocat, Abidjan Côte d'Ivoire
- **Frédéric LEMOINE**, Bonn & Schmitt, Luxembourg, Luxembourg

**10:15 – 10:45** PAUSE CAFÉ

**10:45 – 12:00** La concession des services publics à des sociétés privées : le nécessaire équilibre des obligations

**Modérateur** : • **Mohamed Lamine FAYE**, Avocat, Abidjan, Côte d'Ivoire

**Orateurs** :

- **Claude MENTENON**, Ancien Bâtonnier, Enseignant, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Ameth BA**, Bâtonnier du Sénégal, Dakar, Sénégal

**12:00 – 13:00** La concession des services publics à des sociétés privées : les conséquences juridiques dans les relations avec la clientèle

**Modérateur** : • **Martin PRADEL**, Avocat, Paris, France

**Orateurs** :

- **Karim FADIKA**, Avocat, FDKA, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Dr. Raymond DOSSA**, Enseignant, Avocat, Cotonou, Benin

**13:00 – 14:30** DÉJEUNER

**14:30 – 15:45** Le financement des grands projets

**Modérateur** : • **Abbé YAO**, Bâtonnier de Côte d'Ivoire, SCPA Dogue – Abbe Yao & Associes, Abidjan, Côte d'Ivoire

**Orateurs** :

- **Stéphan ALAMOWITCH**, UGGC Avocats, Paris, France
- **Jean-François CHAUVEAU**, Avocat, Abidjan, Côte d'Ivoire

**15:45 – 16:45** PAUSE CAFÉ

**16:45 – 17:30** Les grands contrats

**Modérateur** : • **Luc ADJE**, Avocat, Ancien Bâtonnier, SCPA Adje – Assi – Metan, Abidjan, Côte d'Ivoire

**Orateurs** :

- **Dr. Emmanuel TANG**, Tang Law Firm, Yaoundé, Cameroun
- **Abdou Salam DIAW**, Chef du Département des Partenariats public-privé à l'Agence de promotion des investissements et des grands travaux (APIX), Sénégal

**20:00** DÎNER OPTIONNEL

**La Croisette**

Avenue Botreau-Roussel, Plateau  
Abidjan, Côte d'Ivoire

## 09:00 – 09:15 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Sofitel Abidjan Hotel Ivoire

08 Bp 01 Abidjan 08, Boulevard Hassan II  
Abidjan, Côte d'Ivoire

## 09:15 – 10:00 Le contrat de franchise

**Modérateur :** • **Cyrille DJIKUI**, *Bâtonnier du Bénin, Cotonou, Bénin*

**Orateurs :**

- **Dr. Aliou SALL**, *Professeur, Avocat, Nouakchott, Mauritanie*
- **Martin PRADEL**, *Avocat, Paris, France*

## 10:00 – 10:30 Le Shadow Banking : quelles opportunités pour les entreprises et leurs avocats ?

**Modérateur :** • **Cyrille DJIKUI**, *Bâtonnier du Bénin, Cotonou, Bénin*

**Orateur :**

- **Silvestre TANDEAU DE MARSAC**, *SCP Fischer, Tandeau De Marsac, Sur & Associés, Paris, France*

## 10:30 – 11:00 PAUSE CAFÉ

## 11:00 – 12:15 Les joint-ventures

**Modérateur :** • **Karim FADIKA**, *Avocat, FDKA, Abidjan, Côte d'Ivoire*

**Orateurs :**

- **Jean-Jacques UETTWILLER**, *Président de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France*
- **Pedro PAIS DE ALMEIDA**, *Vice-Président de l'UIA, Abreu Advogados, Lisbonne, Portugal*
- **Lutz HARTMANN**, *Belmont Legal, Francfort, Allemagne*

## 12:15 – 13:00 DÉBATS

**Modérateurs :** • **Jean-Jacques UETTWILLER**, *Président de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France* & **Dr. Cheick DIOP**, *Représentant National de l'UIA en Côte d'Ivoire, CD & Associés,*

## 13:00 – 13:30 CONCLUSIONS



# Comité organisateur

**Dr. Cheick DIOP**

*Représentant National de l'UIA en Côte d'Ivoire*

*CD & Associés*

Abidjan, Côte d'Ivoire

T +225 22 41 22 66

E maitre@cd-avocat.net

**Jean-Jacques UETTWILLER**

*Président de l'UIA*

*UGGC Avocats*

Paris, France

T +33 1 56 69 70 00

E jju@uggc.com

## Informations générales

### LIEU DU SÉMINAIRE

#### SOFITEL ABIDJAN HOTEL IVOIRE

08 Bp 01 Abidjan 08, Boulevard Hassan II, Abidjan, Côte d'Ivoire  
T +225 22 48 26 26

### FRAIS D'INSCRIPTION

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 21.12.2015	> 22.12.2015	≤ 21.12.2015	> 22.12.2015
Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	<b>350 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	<b>450 €</b>
Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	<b>300 €</b>	<b>350 €</b>	<b>350 €</b>	<b>400 €</b>
Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	<b>250 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	<b>350 €</b>
Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	<b>200 €</b>	<b>250 €</b>	<b>200 €</b>	<b>250 €</b>

\* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

\*\* Selon l'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

**Catégorie 3 :** Afrique du Sud, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Cambodge, Cabo Verde, Rép. du Congo, Egypte, El Salvador, Guinée Équatoriale, Gabon, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Kiribati, Kirghizistan, Laos, Maldives, Micronésie, Mongolie, Maroc, Namibie, Nicaragua, Palestine, Paraguay, Philippines, Samoa, São Tomé et Príncipe, Syrie, Tadjikistan, Timor-Leste, Turkménistan, Ouzbékistan, Vanuatu, Vietnam, Zambie

**Catégorie 4 :** Afghanistan, Angola, Bénin, Birmanie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Rép. Dém. du Congo, Rép. Dém. Corée, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Nigeria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Iles Salomon, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Uganda, Yémen, Zimbabwe.

Ces frais comprennent la participation au séminaire, le cocktail de bienvenue du mercredi 20 janvier 2016, les pauses café, le déjeuner du jeudi 21 janvier 2016 ainsi que la documentation du séminaire. Le dîner du jeudi 21 janvier 2016 n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

### FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

### LANGUE

Les sessions de travail seront en **français**, sans traduction simultanée.

## RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré-réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

### Hôtels

### Tarifs

<b>SOFITEL ABIDJAN HOTEL IVOIRE</b>	Chambre simple classique	<b>CFA 157 500 (env. 240€)</b>
08 Bp 01 Abidjan 08	Chambre simple supérieure	<b>CFA 172 600 (env. 263€)</b>
Boulevard Hassan II	Chambre simple deluxe	<b>CFA 197 500 (env. 301€)</b>
Abidjan, Côte d'Ivoire	Suite « Junior » occupation simple	<b>CFA 226 400 (env. 345€)</b>
T +225 22 48 26 26	Suite « Prestige » occupation simple	<b>CFA 276 200 (env. 421€)</b>
F +225 22 44 65 18		
E H8844@sofitel.com		

### Petit-déjeuner et taxes inclus

Merci de télécharger le formulaire de réservation du site : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

## CONDITIONS D'ANNULATION

### VISAS

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 21 décembre 2015**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 21 décembre 2015**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 21 décembre 2015**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire. L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

### FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

### CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

### SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

# Les différents types de contrats au service du développement économique de l'Afrique : le rôle de l'avocat

Jeudi 21 janvier et vendredi 22 janvier 2016

**ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

ou compléter et renvoyer ce formulaire par e-mail, fax, ou poste à :

**UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS**

25 rue du Jour, 75001 Paris, France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ E-mail : [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)



Inscrivez-vous en ligne

**MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I - - - - -**

*Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)*

Nom : .....

Prénom : .....

Cabinet : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Date de naissance : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) : .....

Horaires arrivée/départ et numéros de vols : .....

Hôtel : .....

### A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 21.12.2015	> 22.12.2015	≤ 21.12.2015	> 22.12.2015
• Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	350 €	400 €	400 €	450 €
• Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	300 €	350 €	350 €	400 €
• Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	250 €	300 €	300 €	350 €
• Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	200 €	250 €	200 €	250 €

\* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

\*\* Selon l'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Liste des pays de catégories 3 et 4 en page 5 du programme. La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

## B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

---

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

Cocktail de bienvenue – mercredi 20 janvier 2016

Déjeuner – jeudi 21 janvier 2016

## C. ACTIVITÉ OPTIONNELLE

---

(**non-incluse** dans les frais d'inscription)

Dîner optionnel – jeudi 21 janvier 2016

• Veuillez me réserver ..... place(s) pour le dîner

80 € x \_\_\_ / pers

Total (C) ..... €

## C. TOTAL

---

TOTAL (A) – Frais d'inscription ..... €

TOTAL (C) – Activité optionnelle ..... €

TOTAL (A+C) ..... €

## D. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

---

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

## E. MÉTHODES DE PAIEMENT

---

Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA – 25, rue du Jour – 75001 Paris – France

Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Abidjan 2016", à la banque et sur le compte :

**Société Générale – Paris Elysées Entreprise**  
**91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France**  
**BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP**  
**IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164**

Par carte bancaire :  Visa  Mastercard

N° de carte : \_ \_ \_ \_ \_

Date d'expiration : \_ \_ / \_ \_ Cryptogramme : \_ \_ \_

Titulaire de la carte : .....

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : ..... € (EUR)

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....